

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Le 19 septembre 2023, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Madame la Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2023 13

Désignation du secrétaire de séance

08 2023 14

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2023

08 2023 16

Autorisation donnée au Maire du 8^e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie d'arrondissement

2023 DDCT 61

États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024

2023 DDCT 62

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

2023 DDCT 63

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

08 2023 15

Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge

2023 DAC 162

Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

2023 DAC 163

Subventions conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

2023 DAC 378

Subventions (70 000 euros) et conventions avec 5 établissements cinématographiques parisiens

2023 DU 22

Signature d'un protocole transactionnel avec STELLANTIS & YOU FRANCE SAS et PSA VO FRANCE portant sur l'immeuble 25 rue de Constantinople

2023 DU 97

Cession à Paris Habitat de l'immeuble 37 avenue George V

2023 DAE 87

Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Élysées (8^e arrondissement) du mercredi 18 octobre 2023 au dimanche 22 octobre 2023 — Tarification applicable

2023 DASCO 79

Collèges publics — Dotations complémentaires de fonctionnement (1431520 euros), subventions d'équipement (57230 euros) et subventions pour travaux (197257 euros)

2023 DASCO 84

Collèges publics autonomes — Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10757109 euros)

2023 DASCO 85

Collèges publics imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2738585 euros)

2023 DASCO 91

Divers collèges publics — Dotations révisées (19204 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège

2023 DASCO 93

Collèges publics parisiens — Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics

2023 DASCO 94

Dotations de la Ville de Paris (1402000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics

2023 DASCO 95

Collèges publics parisiens — Dotations (662347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

2023 DASCO 81

Caisse des écoles (8^e arrondissement) — Subvention d'investissement (21931,39 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Octave-Gréard

2023 DPE 42

Subventions (24700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

2023 DFPE 153

Subvention (59500 euros) — et conventions — à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14^e, 15^e, 16^e et 19^e et sur tout Paris.

2023 DFPE 160

Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

2023 DVD 57

Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273500 € en fonctionnement et 194100 € en investissement) et conventions associées

2023 DVD 61

Parc de stationnement Jouffroy d'Abbans — Avenant n° 1 à la convention de concession des Parcs de stationnement Hoche, Porte d'Asnières et Jouffroy d'Abbans

2023 DVD 67

Rue Boissy d'Anglas (8^e arrondissement) — Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et l'Ambassade des États-Unis d'Amérique relative à l'aménagement et la sécurisation des accès rue Boissy d'Anglas

2023 DVD 88

Déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP

2023 DJS 30

Subventions (113 000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS.

V08 2023 13

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Wiatcheslav Nicolaïevitch Vassiliev dit Slavik

V08 2023 14

Vœu de Mme LÉCUYER sur l'information des habitants et des acteurs économiques du 8^e arrondissement sur les restrictions à la circulation et aux déplacements pendant les JOP de Paris 2024

V08 2023 15

Vœu de Mme LÉCUYER sur le «site de festivités» projeté dans le parc Monceau pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024

Q08 2023 05

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le relevé de décisions de la réunion de travail organisée avec IDFM sur la restructuration du réseau des lignes de bus dans le quartier Europe et la rue de Saint-Pétersbourg

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

Je vous informe que la DAE 155 a été retirée de l'ordre du jour à la demande du service de la séance du Conseil de Paris.

1^o/08 2023 13

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose que le benjamin de la majorité tienne le rôle de secrétaire de séance : Grégoire GAUGER s'il en est d'accord.

M. GAUGER

Je suis d'accord, Madame la Maire. La délibération 08 2023 13 est adoptée à l'unanimité.

2^o/08 2023 14

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2023

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte rendu de notre conseil, y a-t-il des questions ou des interventions ?

Mme LÉCUYER

Je voterai contre, parce qu'un échange que nous avons eu a été très édulcoré. Les propos tenus ne sont pas tous repris, je ne rentrerai pas dans les détails, parce que je n'ai pas la possibilité d'écouter ce que vous nous aviez répondu puisque je ne dispose pas de l'enregistrement. Vous aviez été assez féroce, et cela ne figure pas dans le procès-verbal.

Mme d'HAUTESERRE

Je vais vous expliquer pourquoi cet échange ne figure pas dans le procès-verbal. J'étais très énervée, et ces propos s'adressaient au Secrétaire général de notre groupe. À la relecture, mon cabinet a préféré apaiser la situation et ne pas le faire apparaître dans le compte rendu.

La délibération 08 2023 14 est approuvée à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote contre.

3^o/08 2023 16

Autorisation donnée au Maire du 8^e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie d'arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous avez pu le constater, nous siégeons en salle des conférences en raison des travaux de rénovation énergétique en cours en mairie afin de répondre aux enjeux climatiques. L'ensemble des fenêtres sera remplacé pour réaliser des économies d'énergie. Les travaux portent aussi sur le déplacement de la bibliothèque au niveau R+1, et qui portera le nom «Bibliothèque Jean-

d'Ormesson», mais aussi la création d'un nouvel accueil du public et des bureaux dédiés au service des Titres au rez-de-chaussée.

Ces travaux se déroulent en site occupé, ce qui occasionne des nuisances et des aménagements pour l'accueil du public. La disponibilité des salles est également affectée par les différentes phases de ces chantiers.

Afin de limiter l'impact sur les associations qui nous sollicitent régulièrement, nous sommes contraints de mettre à disposition des espaces supplémentaires, qui ne sont pas concernés par la précédente délibération adoptée. Concernant les mises à dispositions de nos salles, il s'agit du bureau des élus et de la salle des pas perdus.

Je rappelle que la mise à disposition des salles ne peut concerner que des associations concourant à l'intérêt général de l'arrondissement et non des entreprises ou des particuliers.

La délibération 08 2023 16 est adoptée à l'unanimité.

4°/2023 DDCT 61

États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024

Mme d'HAUTESERRE

Cette délibération est votée conjointe à la délibération DDCT 62.

Dans le cadre de la préparation du budget 2024, nous devons comme chaque année délibérer sur les modalités de calcul des différentes dotations qui composent notre budget d'arrondissement.

La dotation d'animation locale comprend les crédits d'animation locale et les crédits de conseil de quartier.

Je vous rappelle que les crédits d'animation locale sont déterminés en fonction du nombre d'habitants sur la base des chiffres de recensement en vigueur, comme le prévoit la loi, avec une modulation en fonction de critères sociaux.

La dotation de gestion locale permet d'assurer le fonctionnement des équipements de proximité, c'est-à-dire les crèches, les écoles, les équipements sportifs, ainsi que les squares et jardins.

Les crédits non utilisés en 2023 seront également affectés à cette ligne budgétaire.

La délibération 2023 DDCT 61 est approuvée à l'unanimité.

5°/2023 DDCT 62

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

Cette délibération est votée conjointement à la délibération DDCT 61. La délibération 2023 DDCT 62 est adoptée à l'unanimité.

6°/ 7° 2023 DDCT 63 et 08 2023 15

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024 / Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8° arrondissement a la charge

M. GAUGER

Dans la continuité de ce qui vient d'être indiqué, comme chaque année, nous devons voter sur la liste des équipements de proximité inscrits à l'inventaire. Cette année, nous en avons 46.

Vous savez que ces équipements ont une vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale, ainsi que les espaces verts, cela vient d'être rappelé par Mme la Maire, dont la superficie est inférieure à un hectare, qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements, ou qui n'ont pas de vocation nationale. C'est le cas du square Louis XVI, mais pas du parc Monceau.

Ces équipements sont entretenus grâce aux dotations que nous avons notamment sur les états spéciaux comme cela vient d'être rappelé par Mme la Maire. C'est ainsi que vous retrouvez une liste de 46 équipements en annexe de la délibération. Vous remarquerez que les principales modifications portent sur l'intégration dans cette liste des jardinières pour le dispositif « Rues avec des écoles » : la rue de la Bienfaisance, la rue de Florence et la rue de Moscou.

Évidemment, la transformation des rues avec des écoles ou la création de cours oasis s'accompagnent de la création d'espaces verts qui relèvent des équipements de proximité et nous serons vigilants à obtenir les crédits nécessaires à l'entretien. Nous vous proposons de voter en faveur de ces deux délibérations.

Les délibérations 2023 DDCT 63 et 08 2023 15 sont adoptées à l'unanimité.

8°/2023 DAC 162

Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

M. HESSE

Dans le cadre de sa mission éducative, la Ville de Paris participe au financement de projets éducatifs organisés par les collèges. Ces actions, ateliers, voyages, sorties scolaires sont en cohérence avec les projets de ces établissements ou viennent en complémentarité de projets déjà mis en place.

Depuis plus d'une dizaine d'années, les collèges qui le souhaitent peuvent accueillir en résidence des structures culturelles afin de mener des projets avec des élèves notamment les plus éloignés des pratiques culturelles, en leur permettant, en particulier, de découvrir des œuvres et des artistes.

Compte tenu du succès rencontré par ces résidences artistiques, il est proposé de reconduire en 2023/2024 les résidences dans les collèges qui en ont exprimé le souhait, notamment grâce au cadre de l'association L'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.

Dans notre 8^e arrondissement, le collège Chaptal a participé à l'appel à projets, et a noué un partenariat avec l'association culturelle Art Exprime et le théâtre du Rond-point mène des actions avec les établissements du 19^e arrondissement.

Le présent projet propose de reporter le nombre de résidences artistiques à 72 à la rentrée prochaine :

- 5 résidences de danse;
- 7 résidences d'art visuel;
- 7 résidences de musique;
- 11 résidences de théâtre;
- 21 résidences pluridisciplinaires;
- 19 résidences Olympiade culturelle.

En raison de l'intérêt que représentent tous ces projets, je vous propose d'attribuer ces subventions pour un montant total de 450 650 euros et propose d'autoriser la Ville à la signature des conventions et des avenants joints à cette délibération.

La délibération 2023 DAC 162 est adoptée à l'unanimité des votants. Abstention de Mme LECUYER.

9°/2023 DAC 163

Subventions conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

M. HESSE

L'accès de tous aux œuvres d'art est un objectif majeur de la politique culturelle et éducative de la Ville de Paris, permettant aux enfants, et en particulier ceux les plus éloignés des pratiques culturelles, d'avoir accès à des programmes d'éducation d'artistique.

L'association Art pour Grandir permet ainsi depuis 14 ans de créer des relations nouvelles entre les services culturels et les équipes pédagogiques et d'animation et propose aux enfants de découvrir et de s'initier à ces pratiques culturelles. L'Art pour Grandir implique :

- o 160 établissements ou associations culturelles à Paris;
- o 647 écoles;
- o 95 collèges;
- o 279 centres de loisirs;
- o 17 crèches;
- o Etc.

Pour information, on m'a communiqué le bilan de l'année scolaire 2022/2023 :

- o 89 % des maternelles et élémentaires bénéficient de ce programme «Art pour Grandir»;
- o 100 % des collèges bénéficient de ce dispositif;
- o Tous les centres de loisirs comportent des activités périscolaires théorisées culturelles.

Je vous donne quelques exemples pour notre arrondissement :

- o l'école Florence se rend à la Philharmonie de Paris;
- o les écoles Roquépine et Bienfaisance vont à la Cinémathèque;
- o les élèves du collège Chaptal suivent un parcours artistique au Théâtre de la Ville Sarah-Bernhardt. Ce théâtre souhaite sensibiliser au spectacle vivant avec des parcours enfance et jeunesse.

Au total, 11 autres structures culturelles pour la réalisation de leurs projets nécessitent une aide de la Ville. Afin de soutenir ces différentes structures pour la réalisation de leurs projets, je vous propose ce soir de leur attribuer des subventions distinctes d'un montant total de 272 000 euros.

La délibération 2023 DAC 163 est adoptée à l'unanimité.

10°/2023 DAC 378

Subventions (70 000 euros) et conventions avec 5 établissements cinématographiques parisiens

M. HESSE

Je vous propose d'accorder ce soir notre soutien à cinq établissements cinématographiques qui exploitent à Paris six salles de cinéma indépendantes et classées « Art & Essais » afin de les aider à financer leurs travaux de remise aux normes, de rénovation ou de modernisation, ainsi que l'acquisition de nouveaux matériels.

Dans notre arrondissement, le cinéma Le Balzac souhaite par exemple remplacer les fauteuils de la salle 1 et rénover la salle 2. Il bénéficiera ainsi d'une subvention de 35300 euros.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose donc d'apporter une aide en investissements à ces établissements pour un montant total de 70000 euros et ainsi d'autoriser la Ville à signer les cinq conventions correspondantes.

La délibération 2023 DAC 378 est adoptée à l'unanimité.

11°/2023 DU 22

Signature d'un protocole transactionnel avec STELLANTIS & YOU FRANCE SAS et PSA VO FRANCE portant sur l'immeuble 25 rue de Constantinople

Mme d'HAUTESERRE

Malgré les nombreuses tentatives de désinformation ou fake-news, la construction d'une nouvelle école et de 51 logements sociaux ainsi qu'un site de production de repas de la Caisse des écoles est bien prévu sur les deux parcelles des 25 et 27 rue de Constantinople, dont l'une appartient à Citroën, groupe PSA devenu STELLANTIS, et l'autre à la CPAM.

L'acte de cession du 21 septembre 2016 de cette parcelle à la Ville de Paris prévoyait que le groupe PSA devait prendre à sa charge le surcoût de la dépollution du site, au-delà du coût prévisionnel de 300000 euros.

Pour cela, la Ville de Paris devait lancer les travaux sous trois ans. Or, PSA n'a pas effectué les travaux de remise en état du site demandé par la préfecture de police et a tardé dans la transmission des documents nécessaires au démarrage du chantier. La Ville de Paris a donc lancé une procédure judiciaire compte tenu du préjudice financier.

En effet, les travaux de dépollution achevés en 2022 ont connu un dépassement budgétaire de 162000 euros. Ce protocole entérine la prise en charge de ce surcoût par STELLANTIS et éteint la procédure judiciaire.

Le permis de construire a été déposé le 19 juillet 2023. Compte tenu de l'évolution des normes et des ambitions de la Ville de Paris en matière climatique, le projet a évolué. Les surfaces perméables ont ainsi été augmentées et représenteront 39 % des surfaces (cour oasis, toitures végétalisées) contre 5 % seulement avec l'ancien garage Citroën et l'immeuble de la CPAM.

L'école sera ainsi construite majoritairement en bois, afin de respecter la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments « RE2020 ».

L'architecte a réalisé un travail soigné pour intégrer le bâtiment dans son environnement. La hauteur maximale a ainsi été revue à la baisse pour s'aligner sur les immeubles voisins. Le permis est désormais en instruction auprès des services de la direction de l'Urbanisme. Le permis de construire devrait être validé d'ici la fin de l'année.

Au total, 25,3 millions d'euros seront engagés dans ce programme qui devrait être livré en 2027.

Mme LÉCUYER

Nous n'allons pas refaire l'historique du dossier. La pollution des sols a été très sous-évaluée. Il y a eu une grande légèreté de la part de la Ville de Paris sur ce dossier, parce que cela fait déjà dix ans qu'a eu lieu cette cession et que donc ce projet est à l'arrêt.

Pouvez-vous nous confirmer le calendrier prévisionnel annoncé par vos soins au mois de mai, à savoir l'organisation d'une réunion publique d'information début 2024 ?

Mme d'HAUTESERRE

Absolument, sitôt que le permis sera délivré et signé par la direction de l'Urbanisme.

Mme LÉCUYER

Merci. Vous êtes venue expliquer l'évolution du projet montrant qu'il y aura beaucoup plus de végétalisation, ce qui est positif, alors que le projet d'origine était très minéral. Nous voyons que le réchauffement climatique a été pris en considération. Où pouvons-nous consulter les visuels du projet ?

Mme d'HAUTESERRE

Ce sera possible une fois que l'architecte aura déposé le dossier aux services de la direction de l'Urbanisme.

Mme LÉCUYER

Puisque le permis de construire est en cours d'examen, il doit être d'ores et déjà visible.

Mme d'HAUTESERRE

Le dépôt a eu lieu au mois de juillet, et je n'ai pas autorité sur l'administration et surtout pas au niveau des directions, notamment la direction des Architectes des Bâtiments de France. Ils ont un certain nombre de dossiers à gérer pour tout Paris, et le 8^e arrondissement en a présenté un certain nombre. Les services bénéficient aussi des vacances estivales et j'imagine que la procédure va s'accélérer, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes avancés pour une réunion fin 2023 début 2024.

La délibération 2023 DU 22 est adoptée à l'unanimité des votants. Abstentions : Mme SEGOND et Mme LÉCUYER.

12°/2023 DU 97

Cession à Paris Habitat de l'immeuble 37 avenue George V

Mme d'HAUTESERRE

En 2008, la Mairie de Paris a préempté l'immeuble du 37 avenue Georges V dans un contexte politique marqué par de fortes dissensions entre Bertrand DELANOË et mon prédécesseur. Un contentieux relatif au titre de propriété n'a pu être réglé qu'en 2016 permettant à la vente d'être enfin conclue.

Depuis, le dossier a souffert d'une nouvelle période d'attente pendant laquelle l'exécutif parisien hésitait entre une vente au prix du marché de l'ensemble du bâti et une opération de logements sociaux. Les élus écologistes ont déposé un vœu en Conseil de Paris pour qu'un projet soit mis en œuvre. Ce vœu avait d'ailleurs été amendé afin d'inclure un équipement public.

Lors de l'examen de ce texte, j'avais rappelé la nécessité d'inclure également une part de logements privés. Au terme d'intenses discussions avec l'exécutif parisien, le programme prévisionnel de l'opération respecte ses engagements en comportant :

- o un cabinet médical pour des professionnels en secteur 1 (71 mètres carrés). Nous verrons avec la communauté professionnelle territoriale de santé l'orientation qu'il conviendra d'y donner;
- o deux locaux commerciaux de 533 mètres carrés;
- o 23 logements sociaux, dont 40 % en PLUS, 30 % en PLAI et 30 % en PLS, totalisant 1327 mètres carrés;
- o 7 logements privés, soit 520 mètres carrés.

Il s'agit donc d'une opération équilibrée dans laquelle seuls 50 % des surfaces sont dévolues au logement social, l'objectif est d'y loger si possible des salariés de l'hôtellerie et de la restauration. C'est une demande très forte des professionnels du secteur que je rencontre régulièrement. Les autres catégories d'appartements permettront d'y loger des familles de classe moyenne : des enseignants, des policiers, des puéricultrices qui peinent également à se loger au plus près de leur lieu de travail.

L'opération est plutôt intéressante pour les finances municipales, car l'immeuble a été acquis pour 17 millions d'euros, et est cédé pour près de 40 millions d'euros au bailleur Paris Habitat.

Mme LÉCUYER

Je suis favorable à une politique du logement dont nous avons eu l'occasion de parler à de nombreuses reprises ici. Cette politique de logement social permet de mieux loger les familles et les classes moyennes. Je suis défavorable à la politique de production et d'attribution des logements sociaux menés par l'Hôtel de Ville.

Je veux à nouveau dénoncer ici la politique d'accélération à marche forcée et à coûts exorbitants du logement social menée par Mme HIDALGO dans la capitale en général, et dans le 8^e arrondissement en particulier. À ses yeux, la capitale sera toujours trop déficitaire en logements sociaux, même si elle dépasse déjà le taux légal de 25 % prévus par l'article 55 de la loi SRU.

Le 8^e arrondissement a vu une augmentation de 604 % de logements sociaux depuis 2001.

Mme d'HAUTESERRE

Je ne sais pas d'où vous sortez ces chiffres.

Mme LÉCUYER

Qu'ai-je annoncé qui vous choque ?

Mme d'HAUTESERRE

Cette augmentation de 604 % de logements sociaux.

Mme LÉCUYER

Nous sommes désormais à 894 logements sociaux. Ce qui revient à une augmentation de 604 % depuis 2001

Cette politique du logement social est d'autant plus critiquable qu'elle raréfie les logements disponibles sur le marché locatif privé, qu'elle représente un coût exorbitant pour le contribuable parisien et qu'elle raréfie les surfaces de bureaux pourtant indispensables au dynamisme économique de la capitale, a fortiori dans l'arrondissement emblématique du quartier central des affaires qu'est le 8^e arrondissement.

La Maire de Paris persévère ainsi sur la voie sans issue de la collectivisation des logements, de la décroissance de l'activité économique, de la bétonisation et de la densification à outrance. Ce dossier de l'immeuble du 37 avenue Georges V est emblématique de cette politique de gribouille du logement social, il est enlisé depuis bientôt 15 ans. Le risque de dérapage des coûts est très élevé. Créer des logements sociaux dans l'un des quartiers les plus chers de la capitale ce n'est pas seulement une provocation électorale, c'est aussi une faute politique, puisque deux à trois fois plus de logements pourraient être créés ailleurs, dans des quartiers moins chers.

C'est pour toutes ces raisons que je soutiens les principales propositions qui sont faites par la droite de manière générale, à savoir un moratoire sur la transformation de logements libres en logements sociaux, le redéploiement des investissements de la préemption vers la rénovation du parc social et l'inscription de la politique du logement dans une politique plus globale de l'habitat pour retenir les Parisiens dans la capitale en préservant une utilité fonctionnelle et sociale qui prenne en compte le cadre et la qualité de vie.

Certes, dans le cas d'espèce, la programmation prévoit aussi la réalisation d'un cabinet médical et de deux locaux commerciaux. J'espère que ces réalisations seront utiles et appréciées. Je n'en reste pas moins opposée au volet «logement social» de cette programmation particulièrement coûteuse, puisqu'elle s'élève à plus de 40 millions d'euros pour le contribuable parisien. Madame la Maire, ce sont quand même nos impôts, nous sommes les bailleurs sociaux. Cela coûte 40 millions d'euros sans parler de tous les travaux, dont on annonce un montant de près de 7 millions d'euros. Nous connaissons les dérapages des travaux de manière générale.

Je regrette que vous ayez soutenu et voté en Conseil de Paris en 2022 le vœu déposé par les écologistes, c'est ce que vous dites, j'ai plutôt lu communistes. Vous connaissez mon point de vue. En cohérence, je voterai contre ce projet de délibération.

Mme SEGOND

Nous sommes tous d'accord pour dire que ces logements sociaux devraient être attribués de préférence vers des salariés de l'hôtellerie et de la restauration, et de ceux que j'appelle de manière générale, les «premiers de cordée», c'est-à-dire les infirmiers, les instituteurs, etc.

Le problème c'est que, sauf erreur, vous n'aurez pas la main sur les 23 logements sociaux. Quelles garanties avons-nous que la Mairie de Paris respectera cette demande?

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous, nous avons de nombreux habitants qui nous écrivent et nous interpellent pour une demande de logement social. Comme j'ai eu souvent l'occasion de l'expliquer : lorsque 100 logements sortent de terre, 50 sont déjà réservés pour l'État (Préfecture de région dont 20 pour les ministères), 10 vont aux associations, 30 sont réservés à la Ville de Paris et 10 pour la mairie d'arrondissement. Nous n'avons donc pas la main sur la totalité des logements, et vous le savez.

Il faut maintenant que le parlement revote les lois et nous attribue davantage de possibilités et davantage de logements. Dans le cadre de ce qui est prévu par la loi PML, nous n'avons pas la possibilité d'avoir la main sur la totalité de ce qu'on appelle les logements sociaux.

M. BALADI

Je précise que nous ne sommes pas ici au Conseil de Paris. Nous sommes d'accord sur les phrases généralistes portant sur la politique de Mme HIDALGO et notamment sur le volet du logement social. Nous siégeons dans le groupe Changer Paris, qui est le principal groupe d'opposition, donc nous sommes d'accord.

En revanche, dans le 8^e arrondissement et sur cette opération, il faut saluer les arbitrages de Mme la Maire. Au début de l'opération, la Maire du 8^e arrondissement avait beau essayer de s'agiter, on parlait de 50 logements très sociaux. Aujourd'hui, le programme prévoit 23 logements sociaux, dont 30 % de logements PLS, ce qui signifie concrètement environ 60 000 euros de revenus pour 3 personnes. Il faut être concret, cela signifie que ce ne sont pas des logements très sociaux. Il y a un mélange. Notons en outre que sept logements privés représentent 520 mètres carrés, et un cabinet médical de 71 m², alors qu'il en manque dans le quartier, et deux locaux commerciaux pour 563 m². Je trouve que c'est une opération assez équilibrée, et notre groupe autour de Mme la Maire votera évidemment pour cette délibération. Nous ne votons pas toutes les autres délibérations de la Ville mais celle-ci oui.

La délibération 2023 DU 97 est adoptée à la majorité (12 voix) Mme LECUYER vote contre.

13°/2023 DAE 87

Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Élysées (8^e arrondissement) du mercredi 18 octobre 2023 au dimanche 22 octobre 2023 — Tarification applicable

Mme d'HAUTESERRE

Chaque année, les Champs-Élysées accueillent un salon d'art contemporain et de design, dans le cadre de «Paris + by Art Basel» qui succède à la FIAC.

À la suite de la demande déposée par la société Abelis, et conformément aux règles de mise à disposition du domaine public municipal, un appel à manifestations d'intérêt a été lancé au préalable pour l'occupation du site. Abelis est la seule candidature reçue.

Compte tenu de la vocation culturelle du salon, une tarification adaptée est instaurée par la précédente délibération. L'événement se tient du 18 au 22 octobre, avec une occupation du site entre le 11 et le 25 octobre, incluant le montage et le démontage.

Compte tenu de l'emplacement de cet événement sur les trottoirs refaits à neuf du jardin des Champs-Élysées pour un peu plus de 4 millions d'euros, j'ai émis un avis défavorable. Après discussion avec l'exécutif parisien, celui-ci s'est engagé à ce qu'il s'agisse du seul événement sur ce site. En effet, sa délocalisation est difficile compte tenu de la proximité avec les autres sites de «Paris + by Art Basel» situés sur le champ de Mars et dans le Jardin des Tuileries.

Quant au Salon d'Automne, il se tiendra désormais à la Villette. Un état des lieux sera effectué par constat d'huissier pour consigner les éventuelles dégradations pour obtenir une remise en l'état par le prestataire.

Mme LÉCUYER

Je ne pensais pas que vous voteriez contre. Qu'est-ce qui vous a fait évoluer sur ce sujet ?

Mme d'HAUTESERRE

La Ville a effectivement répondu que ce serait le seul événement dans cet espace. Parce que ce salon a toujours existé, il était difficile de proposer d'autres sites. C'est la raison pour laquelle je suis allée dans le même sens que les services de la Ville, afin d'accepter que ce salon se passe cette année sur les Champs-Élysées.

La délibération 2023 DAE 87 est adoptée à l'unanimité.

14°/2023 DASCO 79

Collèges publics — Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Comme vous le savez, les établissements publics locaux d'enseignement peuvent recevoir toute l'année des dotations supplémentaires en fonction des travaux et des dépenses imprévues. Aussi vous proposerais-je de regrouper sept délibérations DASCO sur huit présentées ce soir, car elles concernent des dotations de fonctionnement.

Dans cette première délibération, la DASCO 79, il s'agit d'une dotation supplémentaire de 55 000 euros pour le collège Condorcet, et de 21 000 euros pour Octave-Gréard afin de faire face aux dépenses énergétiques.

Le collège Octave-Gréard recevra également 4 000 euros pour financer le transport des élèves vers les équipements sportifs.

Concernant les subventions pour travaux, il s'agit de financer des travaux de chauffage pour Octave-Gréard, par exemple le hall, la classe Ulis ainsi que la classe numéro 10 pour un montant de 6 214 euros, ainsi que des travaux de ventilation, avec la modification de la colonne d'aspiration côté rue, et le remplacement de fontes pour le collège Condorcet pour un montant de 2 610 euros.

Enfin, une dotation forfaitaire de 395 euros est versée à chaque établissement pour l'accès à des ressources pédagogiques nommées «Édumalin». Créée en 2016, cette plateforme digitale, sorte d'assistant pédagogique virtuel, a pour vocation de soutenir la scolarité de tous les élèves pour lutter contre les inégalités scolaires, le but étant de rendre de plus en plus accessibles les contenus élaborés par les enseignants à partir des programmes officiels de l'Éducation nationale, du CE2 jusqu'en terminale.

Cette délibération est votée conjointement aux délibérations DASCO 84, 85, 93, 94 et 95. La délibération 2023 DASCO 79 est adoptée à l'unanimité.

15°/2023 DASCO 84

Collèges publics autonomes — Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette délibération porte sur la fixation du montant des dotations de fonctionnement 2024. Celle-ci est fixée à l'aide d'un forfait par élève, en fonction du taux de boursiers, de l'indice de position sociale de l'établissement (IPS) et de la moyenne de notes écrites au brevet.

Compte tenu de la crise énergétique, une dotation complémentaire est versée pour les collèges les plus exposés, comme Condorcet.

Les dotations intègrent également un forfait pour, le cas échéant, le financement des transports des élèves vers les installations sportives pour assurer les cours d'éducation physique. Lorsque l'établissement ne dispose pas, sur site ou à proximité, des équipements nécessaires. Ainsi, la dotation globale pour l'année 2024, s'élèvera à 245 341 euros pour le collège Condorcet et de 182 595 euros pour Octave-Gréard.

Cette délibération est votée conjointement aux délibérations DASCO 79, 85, 93, 94 et 95. La délibération 2023 DASCO 84 est adoptée à l'unanimité.

16°/2023 DASCO 85

Collèges publics imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette délibération est le pendant de la délibération précédente pour les collèges imbriqués avec un lycée, qu'on appelle « cité scolaire », comme le collège Chaptal qui bénéficie de 69 767 euros de charges générales dont 421 euros pour l'abonnement à la plateforme numérique « Édumalin » dont je parlais à l'instant.

Cette délibération est votée conjointement aux délibérations DASCO 79, 84, 93, 94 et 95. La délibération 2023 DASCO 85 est adoptée à l'unanimité.

17°/2023 DASCO 91

Divers collèges publics — Dotations révisées (19.204 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette délibération propose une dotation pour du soutien aux activités culturelles, sportives ou bien des voyages scolaires. Le montant est forfaitaire avec une aide de 2 000 euros par collège. Toutefois, en fonction de l'exécution budgétaire, le montant est révisé. Ceci explique que le collège Chaptal bénéficie au final de 3 500 euros pour l'année 2022/2023.

Cette délibération est votée conjointement aux délibérations DASCO 79, 84, 85, 93, 94 et 95. La délibération 2023 DASCO 91 est adoptée à l'unanimité.

18°/2023 DASCO 93

Collèges publics parisiens — Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette délibération concerne une dotation que verse la Ville de Paris chaque année pour l'action éducative dans les collèges en plus de la dotation initiale de fonctionnement. Pour encourager l'engagement et la participation des jeunes. Il est donc ici proposé de dédié un certain montant pour ces projets éducatifs.

Les modalités de détermination de cette dotation évoluent. Elle sera fixée de la même façon que les dotations de fonctionnement (indice de position sociale, nombre d'enfants boursiers, taux de réussite).

Un budget va être créé pour des projets menés par les élèves dans le cadre de Projets Éducatifs de Territoire (PEDT). Au final, la dotation va baisser pour 54 des 57 collèges parisiens.

Cette délibération est votée conjointement aux délibérations DASCO 79, 84, 85, 91, 94 et 95. La délibération 2023 DASCO 93 est adoptée à l'unanimité.

19°/2023 DASCO 94

Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette délibération met en application la DASCO 93 à l'instant présentée pour l'année 2024. Le collège Chaptal recevra ainsi une dotation de 1911 euros, Condorcet recevra 3272 euros et Octave Gréard percevra 2604 euros.

Cette délibération est votée conjointement aux délibérations DASCO 79, 84, 85, 91, 93 et 95. La délibération 2023 DASCO 94 est adoptée à l'unanimité.

20°/2023 DASCO 95

Collèges publics parisiens — Dotations (662347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette délibération fixe le montant alloué pour la fin de l'année 2023. En effet, les dotations étaient jusqu'à présent établies par année scolaire. La délibération précédente les détermine pour l'année 2024. Pour la fin 2023, le forfait est ainsi fixé à 800 euros pour chacun des trois collèges de notre arrondissement.

Je vous demande de voter favorablement pour l'ensemble des sept délibérations. Cette délibération est votée conjointement aux délibérations DASCO 79, 84, 85, 91, 93 et 94. La délibération 2023 DASCO 95 est adoptée à l'unanimité.

21°/2023 DASCO 81

Caisse des écoles (8^e arrondissement) — Subvention d'investissement (21931,39 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Octave-Gréard

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Comme vous le savez, cela a été communiqué dans les réunions avec les parents ainsi que dans le magazine du 8^e arrondissement de cet été où j'en parlais dans ma tribune, depuis la rentrée scolaire de septembre 2023, la Caisse des écoles du 8^e arrondissement est en charge du service de restauration scolaire du collège Octave Gréard. Dans le cadre de cette reprise de la cantine par la Caisse des écoles, celle-ci est conduite à mener des travaux de remise en état de la hotte de la cuisine pour un montant de 13723 euros HT et à remplacer du matériel vétuste ou incompatible avec le plan de sortie du plastique pour 4553,16 euros HT, soit un montant total de 21931,39 euros TTC.

La délibération 2023 DASCO 81 est adoptée à l'unanimité.

22°/2023 DPE 42

Subventions (24700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

Mme KRIKORIAN

Le 8^e arrondissement est concerné par l'attribution de 8000 euros à l'Emmaüs Défi dans le cadre du projet « Amistocks ».

Créé en 2015, le réseau des Amistocks d'Emmaüs Défi est une communauté d'acteurs engagés, qui deviennent les relais locaux de l'association, et contribuent ainsi à trois activités du chantier

d'insertion. Dans tout Paris, des commerces de proximité, espaces municipaux, associations ou particuliers réceptionnent les petits dons des habitants de leur quartier, qui sont ensuite collectés par les camions d'Emmaüs.

Je profite de cette délibération pour vous inviter à aller voir le prochain film « *L'Abbé Pierre, Une vie, un combat* », qui sortira prochainement en salle, film subventionné par la région Île-de-France.

Mme LÉCUYER

Je voterai pour, mais je regrette que le 8^e arrondissement ne profite pas davantage de ces subventions.

La délibération 2023 DPE 42 est adoptée à l'unanimité.

23°/2023 DFPE 153

Subvention (59 500 euros) — et conventions — à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14^e, 15^e, 16^e et 19^e et sur tout Paris.

Mme DEBADIER

Dans le cadre de la stratégie parisienne de prévention des risques, la Ville de Paris et la Caisse d'allocations familiales financent un dispositif de soutien aux familles en difficulté avec les outils numériques. Cet accompagnement insiste notamment sur les risques engendrés par les écrans, en particulier en fin de soirée, et leurs effets néfastes sur le sommeil des enfants. 1.900 parents environ ont été touchés par ce soutien. Je vous propose de voter pour ces subventions d'un montant total de 59 500 euros.

La délibération 2023 DFPE 153 est adoptée à l'unanimité.

24°/2023 DFPE 160

Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

Mme d'HAUTESERRE

Jusqu'à présent, les conseils de parents n'étaient pas obligatoires dans tous les arrondissements. Nous avons fait le choix, dans le 8^e arrondissement d'en créer un pour les établissements en régie, c'est-à-dire ceux gérés par la Ville de Paris et non par une association ou une entreprise.

Chaque année, les parents de chaque crèche ou halte-garderie sont invités à faire acte de volontariat puis nous les réunissons à la fréquence qu'ils souhaitent en présence des services de la petite enfance. Cela permet aux parents d'obtenir une information complète sur les projets d'établissement et de recueillir des réponses à leurs questions concernant le quotidien de leurs tous petits.

Nous invitons d'ailleurs les structures privées à organiser un conseil de parents, car c'est une instance qui facilite beaucoup la communication entre parents et les responsables d'établissement à la manière de ce que nous connaissons dans les écoles.

La délibération 2023 DFPE 160 est adoptée à l'unanimité.

25°/2023 DVD 57

Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273500 € en fonctionnement et 194100 € en investissement) et conventions associées

M. BARTHELÉMY

Il s'agit de financer les actions de 25 associations œuvrant dans le domaine du vélo : l'apprentissage, la réparation, la promotion et son utilisation. Notons que ces subventions sont en très forte augmentation par rapport à la délibération équivalente l'année dernière à la même époque.

La proposition qui nous a été soumise évoque 25 associations soutenues cette année, contre 15 associations en 2022 et 16 associations en 2021. Par ailleurs, le montant proposé cette année représente un montant de 273500 euros de frais de fonctionnement, et 201635 euros en investissement, soit un total de 475135 euros, contre 171000 euros en 2022 (délibération DVD 105 CP d'octobre 2022) et 197000 euros en 2021 (délibération DVD 58 CP d'octobre 2021).

Cette inflation de dépenses sans bilan réalisée après deux ans d'exercice paraît inappropriée. Je prends pour exemple le projet La Cycklette dont le coût du projet s'élève à 196943 euros en 2023, pour une subvention de la Ville de 18000 euros, la somme des financements publics étant de 95000 euros pour un objectif de 50 bénéficiaires, avec trois animatrices, deux salariés en fonction support. Je me pose des questions sur le contenu du projet.

Je note également qu'aucune association n'inclut spécifiquement dans son projet l'enseignement du Code de la route et son respect qui est la base de la sécurité pour les cyclistes et pour les autres usagers de la voie publique. Le non-respect du Code de la route par les cyclistes est inacceptable et doit être sanctionné.

Je vous laisse délibérer sur cette proposition en appelant à l'abstention. La délibération 2023 DVD 57 est adoptée par une voix pour (Mme MICHEL)

26°/2023 DVD 61

Parc de stationnement Jouffroy d'Abbans — Avenant n°1 à la convention de concession des Parcs de stationnement Hoche, Porte d'Asnières et Jouffroy d'Abbans

M. BARTHELÉMY

Le parc de stationnement Jouffroy d'Abbans a été concédé à la société UNIGARAGES pour une durée de 30 ans à compter de sa mise en service intervenue le 5 janvier 1994. L'échéance de la concession est ainsi fixée au 4 janvier 2024. Il est prévu de renouveler la délégation de service public de ce parc en l'associant au parc de la Porte de Champerret, situé dans le même arrondissement, dans le but de constituer une opération globalement équilibrée, ne nécessitant aucune participation financière de la Ville tout en maintenant une tarification adéquate dans les deux ouvrages, et sans incidence sur les investissements à réaliser dans ces parcs.

Le contrat d'exploitation du parc de stationnement Porte de Champerret arrivant à échéance le 29 mars 2025, il est proposé au motif de l'intérêt général de prolonger par voie d'avenant la concession du parc Jouffroy d'Abbans afin de faire coïncider les échéances des deux parcs.

En conséquence, un avenant de prolongation de 14 mois et 27 jours est prévu. La durée de concession du parc Jouffroy d'Abbans aurait une nouvelle date d'échéance au 31 mars 2025. Je vous propose de voter en faveur de cette délibération.

La délibération 2023 DVD 61 est adoptée à l'unanimité.

27°/2023 DVD 67

Rue Boissy d'Anglas (8^e arrondissement) — Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et l'Ambassade des États-Unis d'Amérique relative à l'aménagement et la sécurisation des accès rue Boissy d'Anglas

Mme d'HAUTESERRE

Après les attentats de novembre 2015 dans la capitale, l'Ambassade des États-Unis d'Amérique située au 2 avenue Gabriel a proposé dès 2016 de financer le réaménagement de la partie de la rue Boissy d'Anglas située entre la rue du Faubourg Saint-Honoré et la place de la Concorde, afin de renforcer la sécurité de son implantation.

Les discussions et négociations ont démarré avec les services de Mme l'Ambassadrice Jane D. HARTLEY nommée par le président Barak OBAMA. Après des années de discussions entre Paris, la Préfecture de Police, l'Ambassade qui a connu, entre-temps, plusieurs ambassadrices, et les ministères des Affaires étrangères des deux pays, une convention a enfin pu être finalisée sur les modalités d'aménagement, leur prise en charge financière par les États-Unis et le fonctionnement du site une fois les travaux effectués.

Une aire piétonne sera créée, accessible à tout piéton ainsi qu'aux ayants droit motorisés pour la desserte des logements, hôtels, commerces et bureaux. La voie de circulation sera réduite à 4 m pour élargir les trottoirs dans cette rue très passante entre la rue du Faubourg Saint-Honoré et les jardins des Champs-Élysées. La chaussée sera couverte de pavés en granit au lieu de l'enrobé actuel, et les trottoirs de dalles de granit. Un sas de contrôle côté rue du Faubourg Saint-Honoré sera créé (20 bornes dont 6 amovibles) et la voie sera fermée côté Concorde-Hôtel de Crillon par 16 bornes dont 3 amovibles.

Le coût global de l'opération (4,2 millions d'euros) est financé par l'Ambassade qui versera également chaque année 18000 euros à la Ville de Paris pour couvrir les frais d'entretien. Les travaux devraient être terminés d'ici la fin de l'année 2025.

Mme LÉCUYER

Cette délibération offre l'occasion de revenir sur le sujet connexe de la liberté d'aller et de venir des riverains du Palais de l'Élysée. Pour mémoire, l'arrêté préfectoral n° 2016-01-162 du 14 septembre 2016 autorise la circulation des piétons sur le trottoir côté pair de la rue du Faubourg Saint-Honoré entre la rue des Saussaies et la rue de Duras.

Les consignes, ou plutôt les absences de consignes données aux forces de l'ordre qui surveillent les abords du Palais de l'Élysée aboutissent à ce que la circulation des piétons, riverains et passants, soit régulièrement compliquée, voire interdite, sans que cela paraisse strictement nécessaire, adapté et proportionné à la situation sécuritaire, par ailleurs bien évidemment compréhensible.

Cette complication s'apparente à une atteinte grave et répétée à la liberté d'aller et venir des riverains. Nous risquons de rencontrer cette même problématique sur la rue Boissy d'Anglas puisqu'en théorie tout va bien se passer et la liberté des uns et des autres sera pleine et entière, mais l'exemple de ce qui se passe à la rue du Faubourg Saint-Honoré au droit de l'Élysée manifeste le fait que c'est beaucoup plus compliqué que cela.

J'étais d'ailleurs intervenue en mars 2022 afin que notre conseil du 8^e arrondissement demande à la Mairie de Paris de prendre l'initiative d'organiser dans les meilleurs délais la réunion des différentes parties prenantes du dossier : le Palais de l'Élysée, la préfecture de police de Paris et vous-même ainsi qu'un représentant des habitants et un représentant des commerçants du tronçon concerné de la rue du Faubourg Saint-Honoré. Ce vœu n'avait pas été adopté.

Pourriez-vous nous indiquer, je vous prie, les initiatives que vous comptez prendre afin d'essayer de solutionner le problème des habitants de la rue du Faubourg Saint-Honoré, mais aussi le problème pour les habitants qui vont se retrouver gênés dans leur quotidien dans les abords de la rue Boissy d'Anglas ?

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER, je sais que vous n'habitez pas le 8^e arrondissement, mais vous savez que le Président de la République habite au 55 de cette rue.

Mme LÉCUYER

Quel est le rapport ?

Mme d'HAUTESERRE

Depuis les attentats de novembre 2015, cette rue qui comprend 3 ambassades, notamment celle des États-Unis, de Grande-Bretagne et du Japon, fait que ce périmètre est sous protection du gouvernement, c'est-à-dire sous la protection du Préfet de Police, donc du ministère de l'Intérieur. Cela ne vous a pas échappé ?

Mme LÉCUYER

Cela ne m'a en effet pas échappé.

Mme d'HAUTESERRE

Dans ce cas, comment voulez-vous qu'un maire d'arrondissement et la maire de Paris demandent au Président de la République de dégager la sécurité et les fourgons pour laisser les passants circuler ?

L'un de mes adjoints ici présent habite et travaille à proximité du Palais de l'Élysée. Il a fait l'effort de demander une carte, et depuis qu'il l'a obtenue, il passe.

Mme LÉCUYER

Avec cette carte, pouvez-vous passer au droit de l'Élysée dans le tronçon concerné de la rue du Faubourg Saint Honoré ?

M. HESSE

J'ai la carte d'élu, mais je ne m'en sers pas. Je reconnais que l'accès est fermé le soir, mais avec la carte dont il est question, il est possible de passer sans problème. Il est possible d'adresser cette demande dans un bureau de l'Élysée, auprès de M. THEVENET. Il délivre les cartes.

Mme LÉCUYER

Dans ce cas-là, Madame la Maire, pourquoi cette affaire a-t-elle pris cette proportion-là ? Pourquoi lorsque je suis intervenue en mars 2022 sur ce sujet, n'avez-vous pas répondu cela ? En l'occurrence, il semblerait que les habitants n'aient pas cette carte.

Mme d'HAUTESERRE

Cela fait deux ans que nous sommes sur le sujet, cela a été dit, je vous invite à reprendre les comptes rendus de nos séances. Je vous invite à les lire.

Mme LÉCUYER

Je les lis tellement bien que je vois lorsqu'ils ne sont pas complets.

En tout cas, des habitants sont extrêmement gênés et continuent de l'être. Ils ont un laissez-passer, mais régulièrement, ils rencontrent des problèmes.

Mme KRIKORIAN

Une solution serait de préciser que vous n'êtes pas la porte d'entrée de la Mairie du 8^e arrondissement et de conseiller à ces habitants de s'adresser à la Mairie du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Faites-vous partie des personnes qui m'interpellent? Je rappelle que vous n'habitez pas l'arrondissement. Les personnes qui habitent dans l'arrondissement et dans le périmètre ont toutes obtenu leur carte.

Mme LÉCUYER

Je passe mon temps à vous écrire et je n'ai jamais de réponse. Les habitants concernés vous réécriront et vous leur expliquerez la situation.

Mme d'HAUTESERRE

Je demanderai à Jean-Pascal HESSE de faire une photo de sa carte pour faire voir à quoi elle ressemble.

Recentrons les débats sur la rue Boissy d'Anglas, qui est un sujet important parce que l'Ambassade des États-Unis se trouve pratiquement sur la place de la Concorde. La résidence de l'Ambassadeur ou Ambassadrice se trouve à proximité de l'Élysée. Cette rue doit être protégée, et c'est là une demande de l'Ambassade des États-Unis.

Cela ne vous aura pas échappé, notre pays a reçu récemment des messages de Daesh qui veut commettre des attentats en France. C'est la raison pour laquelle la sécurité doit être importante. Le Président de la République a demandé qu'on renforce le niveau de sécurité dans ce secteur. Je crois d'ailleurs que l'arrivée du roi Charles demain va impacter lourdement notre arrondissement. À partir de ce soir, 19 h, vous n'aurez plus le droit de vous garer dans un périmètre réquisitionné du côté des Champs-Élysées et les rues adjacentes, et demain, nous ne pourrons pas y circuler pendant la visite du roi Charles, selon certains horaires.

La délibération 2023 DVD 67 est adoptée à l'unanimité des votants. Mme LÉCUYER s'abstient.

28°/2023 DVD 88

Déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP

M. TILLOY

Face aux risques d'inondation, la RATP doit être en mesure de déployer rapidement des mesures de protection de son réseau en cas d'alerte de crue. À cette fin, elle a sollicité des emprises dans Paris, dont une de 1200 mètres carrés à l'ouest de la place de la Madeleine pour stocker du matériel de protection.

En cas de crue supérieure à 6,10 mètres, ces emprises seront balisées afin d'être utilisables dès que la Seine franchit les 6,60 mètres. La dernière crue de cette hauteur date de 1955. À l'issue de la crue, la RATP dispose de quatre jours pour remettre en état le site et le libérer. Je vous propose de voter en faveur de cette délibération.

La délibération 2023 DVD 88 est adoptée à l'unanimité.

29°/2023 DJS 30

Subventions (113000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS

M. GAUGER

Comme chaque année, il s'agit de voter les subventions par OMS et par arrondissement et des conventions correspondantes. Celles qui nous intéressent concernent le 8^e arrondissement. Vous aurez remarqué que celle-ci est renouvelée pour un montant de 10000 euros. C'est une somme minima à la hauteur de l'engagement de nos bénévoles, ils l'ont encore démontré lors du forum des associations où ils ont fourni des bras dès le vendredi soir pour monter des barnums et les démonter le samedi soir, le tout avec sourire et bonne volonté. Ils le montreront encore lors du Téléthon en décembre, ou lors de la prochaine course de 10 kilomètres de Champs-Élysées.

C'est un OMS apprécié par la Mairie du 8^e arrondissement, mais aussi par la Ville de Paris qui a pris au fur et à mesure toute la considération de cet engagement.

C'est l'occasion de parler de leur projet fort de la rentrée qui nous intéresse tous. Celui-ci consiste à lancer une Maison Sport-Santé au gymnase Roquépine, dans la salle de danse. L'idée est de proposer avec trois associations du 8^e arrondissement, des cours encadrés par des animateurs sportifs formés pour accompagner des personnes qui ont besoin, à la suite de pathologies, de traitements ou de maladies chroniques, d'être accompagnées de manière spécifique. Nous en sommes au début, cela demandera du temps, de l'argent et de l'engagement pour que cela devienne une vraie maison Sport-Santé, comme il y en a encore très peu à Paris, encore moins à l'ouest. Cette réalisation porte sur les associations du 8^e arrondissement et leurs bénévoles. Je voulais leur rendre hommage et remercier en particulier Mme la Maire qui a toujours été à leurs côtés pour négocier ces subventions qui, plus d'une fois, ont failli être réduites par la Ville de Paris. Nous vous appelons ainsi à voter en faveur de cette subvention de 10000 euros annuelle à l'OMS 8.

La délibération 2023 DJS 30 est adoptée à l'unanimité.

30°/V08 2023 13

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Wiatcheslav Nicolaïevitch Vassiliev dit Slavik

M. HESSE

Nous proposons l'apposition d'une plaque en l'honneur de Slavik, qui était un personnage essentiel du patrimoine parisien de la deuxième moitié du 20^e siècle, et qui fut l'un des plus importants décorateurs de restaurants de notre arrondissement, connu pour avoir émerveillé les Parisiens par la création de lieux mythiques comme les drugstores, mais aussi plus de 300 restaurants à Paris, en France, mais aussi à l'étranger.

Il concevait des réalisations modernistes et d'avant-garde, mêlant Art nouveau et Arts décoratifs, créant ainsi un vrai style « Slavik » lié à un art de vivre parisien. Il a bouleversé le quotidien des Parisiens avec son style si particulier que l'on trouvait à la brasserie du Lutetia, au Dôme, à l'Assiette au bœuf, au Jules-Verne, etc.

Dans notre arrondissement, nous lui devons plus de 25 lieux qui ont fait sa gloire et celle de l'arrondissement. Nous considérons que Slavik était une référence pour tous les architectes décorateurs d'aujourd'hui. Son influence demeure incontournable, et son héritage est reconnaissable dans de nombreux lieux de restauration.

Nous considérons que Slavik concevait ses lieux comme des salles de théâtre, où chacun était à la fois acteur et spectateur, tout en veillant à favoriser le lien social et la création d'une atmosphère chaleureuse qualifiant ses relations de lieux anti-solitude.

Considérant qu'il fut repéré par Marcel Bleustein-Blanchet, fondateur de Publicis, qui lui confia la conception des espaces, du mobilier et des décors du Drugstore Publicis des Champs-Élysées (en 1958), puis du Pub Renault (en 1965), du Drugstore Saint-Germain-des-Prés (en 1965), de celui de la Défense (en 1970) ou encore de Madrid (en 1971).

Considérant que 2024 marque le 10^e anniversaire de sa disparition, sur proposition de Jeanne d'HAUTESERRE et des élus du Conseil du 8^e arrondissement, nous émettons le vœu que la Ville de Paris rende hommage au parcours de Wiatcheslav Nicolaïevitch Vassiliev dit Slavik en lui attribuant son nom à la place formée par le croisement de l'avenue Marceau et des rues Vernet et de Presbourg.

Pour information, je précise que son épouse Claude DROUET qui vit toujours, est une dame relativement âgée qui a longtemps vécu dans notre arrondissement. Elle a été une journaliste de mode importante, notamment dans le magazine *Elle*.

Le vœu V08 2023 13 est adopté à l'unanimité.

31°/V08 2023 14

Vœu de Mme LÉCUYER sur l'information des habitants et des acteurs économiques du 8^e arrondissement sur les restrictions à la circulation et aux déplacements pendant les JOP de Paris 2024

Mme LÉCUYER

Le 8^e arrondissement accueillera plusieurs épreuves des Jeux olympiques et paralympiques en 2024, du 26 juillet au 8 septembre sur les sites et les abords de la place de la Concorde, le Grand Palais, le pont Alexandre III, soit l'essentiel du quartier des Champs-Élysées.

Certains habitants et acteurs économiques de l'arrondissement sont donc très inquiets de vivre 45 jours «en enfer» du fait de lourdes perturbations, voire des entraves à leur circulation et à leurs déplacements qui pourraient impacter leur vie quotidienne en raison des besoins des déplacements des athlètes, des délégations étrangères et des visiteurs. Ils redoutent que la privatisation de l'espace public puisse aboutir à les priver de leur liberté d'aller et venir à leur domicile, à leur rue, mais aussi en dehors de Paris pendant une période estivale propice aux week-ends à la campagne, de leur liberté de travailler ou de leur droit de mener une vie familiale normale.

D'autant qu'avant et après les épreuves, ils subiront déjà l'installation et la désinstallation des sites et des aménagements sportifs.

C'est pourquoi je vous propose que le Conseil du 8^e arrondissement sollicite la Maire de Paris et la Préfecture de Police afin de faire le nécessaire afin que les habitants et les acteurs économiques du 8^e arrondissement soient informés dans les meilleurs délais des restrictions à la circulation et aux déplacements qui les concerneront à l'été 2024 afin qu'ils puissent, en temps voulu, prendre leurs dispositions professionnelles et personnelles.

J'ajoute une question subsidiaire: quelle communication supplémentaire la Mairie du 8^e arrondissement envisage-t-elle pour s'assurer que les habitants et les acteurs économiques du 8^e arrondissement soient bien informés? Tout cela paraît certes bien loin, mais certains commencent déjà à souhaiter s'organiser pour savoir la manière dont leur quotidien sera impacté.

Mme d'HAUTESERRE

Madame, comme vous le savez sans doute, Paris avait organisé des jeux en 1900, puis en 1924 pour la dernière fois. Les Jeux olympiques et paralympiques 2024 seront le plus grand événement jamais organisé en France durant 45 jours.

Les épreuves se dérouleront un peu partout sur le territoire : Paris-Île-de-France, Lyon, Bordeaux, Saint-Étienne, Marseille, Lille, Nice, Châteauroux et Tahiti en Polynésie.

La série de tests events de cet été et le village rugby permet aussi de tirer des enseignements sur la communication envers les riverains touchés par des mesures de restriction de la circulation et du stationnement.

En partenariat avec la Préfecture de Police, la Préfecture de Région, le COJO (pour les tests events) et France 2023 (pour la Coupe du monde de rugby), des flyers ont été largement diffusés en amont pour détailler les mesures prises pour la sécurité des événements.

Nous avons relayé cette communication dans le journal municipal, sur le site Internet, via des newsletters et sur les réseaux sociaux. Nous avons également alimenté les boucles d'information des Conseils de quartier et des associations de commerçants. Nous avons également présenté ces événements dans les conseils de quartier lors du mois de juin. Une marge de progression existe pour mieux toucher les commerçants qui ne sont pas regroupés dans une association.

L'application des consignes émises par les autorités est parfois appliquée diversement par les agents de sécurité, les gendarmes ou les policiers. Ce sera un axe de progression à retenir.

Au final, nous n'avons reçu qu'un seul signalement d'un commerçant lors des épreuves tests. Il m'a téléphoné au mois d'août pendant mes vacances et je lui ai répondu. Nous avons répondu en amont aux questions concrètes que se posaient certains professionnels.

Concernant les informations pour les Jeux olympiques et paralympiques, les professionnels que je rencontre ne redoutent pas «45 jours en enfer» comme dit le vœu, mais sont impatients de recevoir les nombreux touristes. Actuellement, les hôtels, cafés et restaurants voient la saison d'été prolongée grâce à la Coupe du monde de rugby et ils sont ravis.

À ce stade, les périmètres de sécurité ne sont pas encore définitifs et les restrictions qui y sont liées ne peuvent être présentées aux acteurs économiques. De premiers échanges ont déjà eu lieu entre la Préfecture de police et les associations de commerçants. Pensez bien que les hôtels à proximité des sites sont en contact direct avec le préfet de police.

Dès que les informations seront stabilisées et rendues communicables par les autorités, nous organiserons en mairie une première réunion de présentation, que nous renouvellerons au fur et à mesure des précisions jusqu'à l'été 2024.

Les Jeux olympiques de 2024 arrivent demain. Depuis les tests events, nous nous y penchons tous les jours. La Préfecture de police le reconnaît, ce n'est pas simple à organiser, parce qu'il y a des périmètres plus sécurisés que d'autres, notamment aux abords du Palais de l'Élysée, de la place de la Concorde, du rond-point Dassault. Nous sommes tributaires des forces de l'ordre, et les sites comme le Grand Palais, le Petit Palais et la place de la Concorde seront impactés.

Je suis contente de pouvoir assister à un tel événement, qui n'était pas arrivé dans notre ville depuis 100 ans. Quant à vous, vous semblez penser que c'est l'enfer...

Mme LÉCUYER

Certains habitants appréhendent beaucoup : des personnes âgées, des commerçants qui travailleront moins, sans doute avez-vous les mêmes retours...

Mme d'HAUTESERRE

Les retours que nous avons montrent que les commerçants sont heureux d'un tel événement et de l'afflux de touristes.

Mme LÉCUYER

Il s'agit que tout se passe le mieux possible, et il faut anticiper les questions.

Mme d'HAUTESERRE

C'est évident.

M. BALADI

La Mairie a relayé beaucoup d'information en distribuant des flyers, sur le site de la mairie, les réseaux sociaux, le journal municipal, les associations de commerçants. etc...

Mme LÉCUYER

On parle de la coupe du monde de rugby ?

M. BALADI

On parle aussi de la coupe du monde de rugby.

Mme LÉCUYER

Là, on parle des JO.

M. BALADI

Mais on parle des JO car y a eu des tests au mois d'août, ce qui montre que nous avons anticipé.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous demande de retirer votre vœu, sans quoi j'émettrai un avis défavorable.

Mme LÉCUYER

Je le maintiens.

Le vœu V08 2023 14 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

32°/V08 2023 15

Vœu de Mme LÉCUYER sur le « site de festivités » projeté dans le parc Monceau pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024

Mme LÉCUYER

La Ville de Paris a présenté le 24 juillet dernier les sites de festivités gratuits et ouverts au public qui seront aménagés dans la plupart des arrondissements de la capitale pendant les Jeux olympiques pour proposer la retransmission des épreuves, des animations sportives et culturelles ainsi que des espaces de restauration.

Dans le 8^e arrondissement, le choix a été fait de retenir le parc Monceau pour être le « site de festivités » pendant les JOP de Paris 2024. C'est pourquoi je propose que le Conseil du

8^e arrondissement de Paris demande à la Mairie de Paris d'organiser une réunion publique d'information, ouverte à tous, pour présenter :

1. les raisons qui ont présidé au choix du parc Monceau;
2. la durée prévisionnelle d'occupation du parc Monceau, comprenant l'installation et la désinstallation des aménagements du site;
3. les animations sportives et culturelles qui seront programmées dans le parc Monceau;
4. les mesures qui seront prises pour maintenir l'ordre public — dans toutes ses composantes : sécurité, tranquillité, salubrité — à l'intérieur et dans les environs immédiats du parc Monceau;
5. les protections renforcées qui seront dédiées au patrimoine architectural et paysager du parc Monceau pour prévenir certaines externalités négatives inhérentes aux affluences et aux usages exceptionnels;
6. les modalités suivant lesquelles les habitants du 8^e arrondissement pourront bénéficier de ce « site de festivité » dans le parc Monceau.

Mme d'HAUTESERRE

Chaque arrondissement peut accueillir un site de festivités durant l'été 2024. Compte tenu de la présence de trois sites olympiques, les choix étaient restreints : les jardins des Champs-Élysées sont dans un périmètre olympique, la place de la Madeleine n'était pas souhaitable pour des raisons de proximité avec la place de la Concorde et les autres sites nécessitaient des mesures de fermeture à la circulation (par exemple la place de l'Europe).

Le parc Monceau s'est avéré la solution la plus adaptée pour l'arrondissement : il s'agit d'un espace clos, sécurisé contre le risque de voiture-bélier, sans impact sur la circulation et dont la végétation permet des températures plus agréables pour le public.

Chaque arrondissement organise l'espace de festivité comme il l'entend. L'objectif n'est évidemment pas de créer une fan zone festive au milieu du parc Monceau, mais plutôt d'offrir des initiations sportives avec les clubs de l'arrondissement, de retransmettre les principales épreuves et d'offrir une scène d'expression aux institutions culturelles de l'arrondissement. Les horaires seront bien évidemment adaptés à l'environnement et il n'est pas prévu de musique amplifiée. Il s'agit avant tout de créer un espace familial pour celles et ceux qui ne peuvent pas se rendre sur les sites olympiques.

Bien entendu, les modalités d'implantation de ce site sont définies avec la division des espaces verts, notamment pour tenir ce site à distance des éléments patrimoniaux. La propreté sera renforcée et des agents de sécurité, tout comme la police municipale, seront mobilisés.

Le site sera ouvert du 26 juillet au 8 septembre. Nous serons extrêmement attentifs sur les périodes de montage et de démontage.

Une fois que nous aurons stabilisé les modalités d'organisation, nous présenterons ce site de festivités au Conseil de quartier Monceau.

Du fait de tous ces arguments, j'émet un avis défavorable à votre vœu. Vous pouvez reprendre la parole.

Mme LÉCUYER

Vous disiez que ce site serait ouvert du 26 juillet au 8 septembre.

Mme d'HAUTESERRE

Dès le jour de l'ouverture, en effet.

Mme LÉCUYER

Avez-vous quantifié le nombre de personnes susceptibles de rejoindre ce parc, qui est fragile ?

Mme d'HAUTESERRE

Je n'ai pas de don de voyance.

Mme LÉCUYER

Vous n'avez donc pas anticipé la fréquentation.

Mme d'HAUTESERRE

Le but de cette opération est de permettre aux familles qui ne partent pas en vacances d'avoir un site où se rendre avec leurs enfants pour se divertir. Il ne s'agit pas d'accueillir 100 000 personnes. Je ne sais pas quelles sont les familles qui resteront ou quitteront Paris pendant cette période.

Mme LÉCUYER

Vous devez avoir connaissance d'une jauge.

M. GAUGER

C'est un site coconstruit entre les services de la Ville et les mairies d'arrondissement. C'est très agréable de travailler dans ces conditions avec les Espaces verts, la police municipale, lors de réunions sur place, à la mairie, à l'Hôtel de Ville. Si l'on vous dit que l'espace a été choisi dans le parc Monceau, c'est qu'il y a une réelle réflexion sur l'organisation, sur les branchements électriques, la sécurisation, la manière dont les visiteurs seront filtrés...

Nous sommes en septembre 2023, et la Ville de Paris et la Préfecture de police sont en permanence en coconstruction sur cet événement. Il ne faut pas poser des questions trop prématurées. On voit que les zones de sécurité des Jeux olympiques ne sont pas encore définies. Il faut laisser le temps au temps.

C'est un très beau projet. Presque toutes les mairies d'arrondissement ont répondu favorablement à ce projet. Nous allons de nouveau faire appel à l'OMS 8, sans doute au conservatoire. Il s'agit de créer un lieu festif et familial avant tout, comme cela vient d'être rappelé. Il y aura un écran, des chaises, un espace dédié à des représentations et des initiatives culturelles et sportives. Le projet se construit pour amener une ambiance bon enfant, nous ferons au mieux avec les moyens dont nous disposons. Rappelons que nous n'avons pas de budget pour ces festivités. Les maires d'arrondissement sont montés au créneau, une enveloppe budgétaire est en cours de définition pour chaque arrondissement. Il est prématuré encore de définir une jauge. Tout le monde fait au mieux pour que tout se passe au mieux. Vous serez informée par les conseils de quartier, par la newsletter...

Mme LÉCUYER

Comprenez que cela puisse poser des questions. J'entends que ma question est prématurée.

M. GAUGER

J'entends que cela puisse poser question et soyez assurée que nous y travaillons. J'estime que nous vous avons apporté déjà quelques éléments de réponse.

Mme d'HAUTESERRE

Nous émettons un avis défavorable sur votre vœu. Je présume que vous le maintenez.

Mme LÉCUYER

Je le maintiens.

Le vœu V08 2023 15 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LECUYER vote pour.

33°/Q08 2023 05

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le relevé de décisions de la réunion de travail organisée avec IDFM sur la restructuration du réseau des lignes de bus dans le quartier Europe et la rue de Saint-Pétersbourg

Mme d'HAUTESERRE

Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de trois minutes pour la présenter, puis d'un droit de réplique de deux minutes après la réponse de la majorité.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire,

Vous avez tenu en juillet une réunion de travail avec des représentants du syndicat Île-de-France Mobilités (IDFM) pour finaliser la restructuration du réseau des lignes de bus dans le quartier Europe et notamment étudier les voies et les moyens d'apaiser et de sécuriser la rue de Saint-Pétersbourg.

Pour mémoire, riverains et usagers de la rue de Saint-Pétersbourg subissent depuis 2020 les externalités négatives du réaménagement de la rue voisine d'Amsterdam en «vélorue», avec notamment les reports des lignes de bus 21 et 95 qui ont transformé la voie en une véritable «autoroute à autobus».

Ma question est donc simple : quelles décisions concertées ont été prises lors de cette réunion pour améliorer la circulation et la desserte des bus dans le quartier Europe en général et dans la rue de Saint-Pétersbourg en particulier ?

Je ferai volontiers une petite extension sur le sujet de la rue de Londres pour savoir quelles sont les décisions ont été prises la concernant.

Mme d'HAUTESERRE

Dans un objectif de réduire les nuisances subies par les riverains de la rue de Saint-Pétersbourg et du quartier de l'Europe, nous avons mené des aménagements pour y diminuer le trafic routier. Ceci s'est concrétisé, d'une part, par la mise en sens unique de la rue dès le mois d'avril, expérimentée depuis plusieurs mois désormais (8000 voitures en moins chaque jour), et, d'autre part, par la rationalisation du nombre de bus transitant sur cette voie.

Sur le premier volet, il semble que l'essai soit réussi. Sur le deuxième volet, nous avons rencontré Île-de-France Mobilité, la RATP et les services techniques de la Ville de Paris en juillet dernier. Nous avons travaillé les modalités pour détourner la ligne 80 sur le boulevard des Batignolles et la rue de Rome ainsi que la ligne 66 sur la rue de Rome. Au final, seules les lignes 21 (descendant) et 95 continueraient à emprunter la rue de Saint-Pétersbourg.

Aujourd'hui, 37 bus circulent chaque heure entre la place de Dublin et la place de Clichy, tous sens confondus. Avec ces mesures, 19 bus continueraient de circuler sur cet axe, soit une diminution de

près de la moitié. La transition énergétique du parc roulant devrait également réduire les nuisances sonores des lignes restantes, la 95 fonctionnera en biogaz dans les prochaines semaines.

Si le nouveau tracé de la ligne 66 devrait être mis en œuvre début 2024, celui concernant la ligne 80 reste soumis à des études pour s'assurer que le tourne-à-gauche depuis le boulevard des Batignolles vers la rue de Rome ne mette pas en danger les cyclistes, mais nous sommes confiants.

Une nouvelle réunion est prévue prochainement, avec les conclusions des études approfondies

Nous avons rendu compte de ces avancées aux riverains à l'issue de cette réunion de travail. Ceux-ci nous ont exprimé leur satisfaction : «Au nom de l'Association (des riverains de la rue de Saint-Pétersbourg), je remercie l'équipe de la Mairie du 8^e arrondissement pour ses actions concrètes. Le bilan est très positif, l'amélioration de la qualité de vie des riverains est majeure, les avis étaient assez unanimes lors du conseil de quartier du mois de juin».

S'agissant de la rue de Londres, nous n'avons pas mené d'études et n'avons pas d'information complémentaire, je ne m'avancerai donc pas.

Mme LÉCUYER

Il y avait la question des bus qui devaient prendre la place de l'Europe pour rejoindre la rue de Londres. Demeurait une interrogation quant à la capacité de ces bus à tourner place de l'Europe. La RATP a donc validé le fait que les doubles bus puissent tourner, avec la confrontation des bus qui prennent la rue de Vienne et remonteront par la rue de Saint-Pétersbourg ?

Mme d'HAUTESERRE

Absolument. Elle l'a validée. Les questions orales ne donnent pas lieu à vote.

Mme LÉCUYER

Pouvez-vous confirmer que les bus 21 et 95 continuent donc à emprunter la rue de Saint-Pétersbourg ? La ligne 80 prendra le boulevard des Batignolles, n'est-ce pas ?

Mme d'HAUTESERRE

C'est effectivement cela. La ligne 80 reste soumise à étude pour s'assurer que le tourne-à-gauche depuis la rue de Rome ne mette pas en danger les cyclistes.

Mme d'HAUTESERRE

Nous nous retrouverons le 6 novembre à 19 h pour le prochain Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21 h 25.



Jeanne d'HAUTESERRE